

Lettre d'information du SAGE du Bassin de la Creuse

SOMMAIRE

- Elaboration du SAGE : large concertation
- Les différentes étapes de l'élaboration du SAGE
- Etude quantité
- Actualités du bassin

CD23 - M. Tijeras



Après 5 ans de préparation, l'année 2020 marque l'entrée en vigueur de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Creuse. Cette nouvelle étape succède à une phase d'émergence nécessaire pour expliquer la démarche et mobiliser les acteurs du territoire. Elle s'inscrit dans un cadre de travail fondé sur l'approfondissement et le partage des connaissances d'une part et sur la concertation continue des élus et des usagers d'autre part. La commission locale de l'eau (CLE) assure dans cette organisation un rôle central pour concevoir une stratégie de gestion de l'eau pour le bassin de la Creuse garante de l'intérêt général. Face aux préoccupations croissantes notamment sur la disponibilité de la ressource, la CLE a, en effet, la responsabilité d'impulser les changements de pratiques et de politique qui concourront à préserver un équilibre entre les besoins des usagers et la préservation de la ressource et des milieux aquatiques.

Compte tenu de la singularité de cette année, caractérisée par la crise sanitaire, une adaptation du mode de travail a été proposée aux partenaires locaux, pour engager activement l'élaboration du SAGE Creuse. L'état initial du territoire qui permet une mise en perspective de l'ensemble des connaissances disponibles a ainsi fait l'objet d'une large consultation dématérialisée des acteurs au printemps avant d'être débattu et enrichi lors de commissions géographiques de septembre et d'octobre.

La forte participation des acteurs issus d'horizons variés et la richesse des discussions constituent une entrée en matière encourageante pour l'élaboration du SAGE Creuse.

Après un renouvellement partiel, suite aux élections municipales, la commission locale de l'eau pourra poursuivre ses travaux en procédant à l'examen et à la validation de l'état initial. Je tiens à cette occasion à saluer l'implication de M. Jean-Paul Chanteguët, Président de la CLE, et son engagement dans le portage du SAGE Creuse depuis l'émergence du projet.

Thierry GAILLARD

1^{er} Vice-Président de la CLE
du SAGE Creuse





L'ÉLABORATION DU SAGE CREUSE :

LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Le SAGE Creuse est entré en phase d'élaboration suite à l'installation de la CLE le 20 février 2020. Cette phase d'élaboration du SAGE va suivre une méthodologie accordant une large place à la concertation avec les acteurs locaux.

La Commission locale de l'eau

Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la Commission locale de l'eau (CLE) réunit un large panel d'intervenants concernés par les problématiques de l'eau. Cette instance de concertation est chargée de l'élaboration du SAGE, dont le périmètre de 9 500 km² (bassin hydrographique) s'étend sur 3 régions et 8 départements. Elle est composée de trois collèges : les élus, les usagers (agriculteurs, industriels, associations...) et les représentants de l'État. La CLE du SAGE Creuse, instituée par l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2020, compte 69 membres dont 36 représentants des élus, 19 représentants des usagers et 14 représentants de l'État. La présidence de la CLE est assurée par un membre issu du collège des élus.

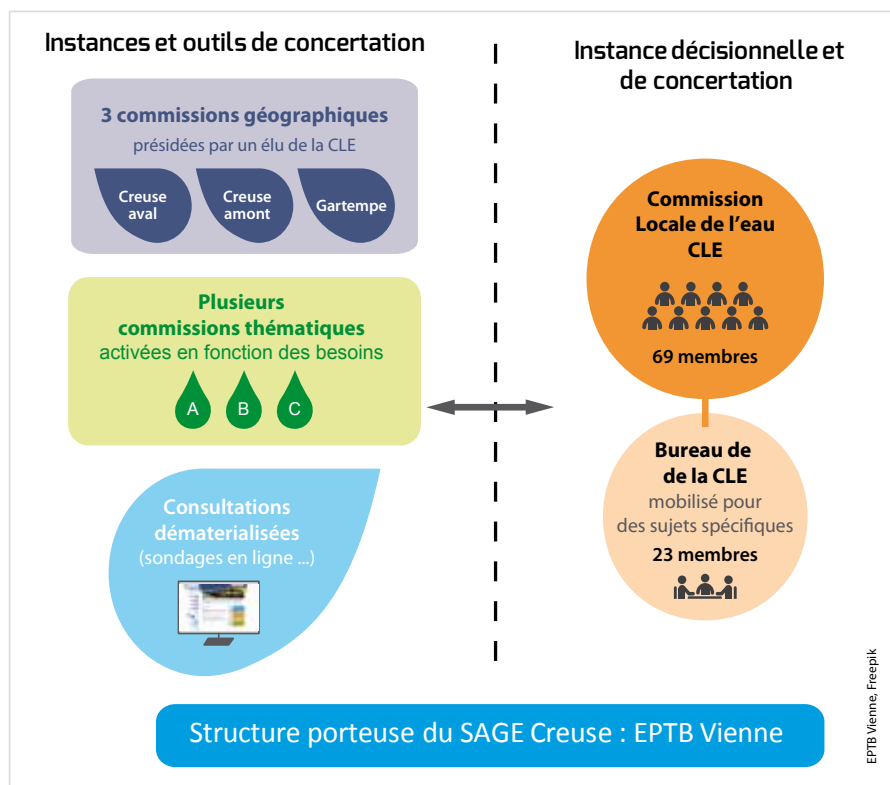


CLE du 20 février 2020

Le bureau de la CLE

Le rôle du bureau de la CLE est d'assister le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières. Les 23 membres du bureau de la CLE ont été désignés lors de la réunion d'installation de la CLE. Ils se répartissent ainsi : 12 représentants des collectivités, 6 des usagers et 5 de l'État.

L'équilibre de la CLE est conservé ainsi que la diversité des types de structures et la répartition géographique.



Les commissions géographiques

3 commissions géographiques ont été définies par la CLE pour contribuer à l'élaboration du SAGE : Creuse amont, Gartempe et Creuse aval. Ce découpage territorial assure ainsi un compromis entre proximité, dépassement des logiques administratives et cohérence hydrographique.

Chaque commission est présidée par un vice-président de la CLE élu membre du bureau de la CLE. Elles sont ouvertes à tous. Ces commissions se réunissent au moins une fois tous les six mois.

L'EPTB Vienne : la structure porteuse du SAGE Creuse

L'animation et le secrétariat de la CLE sont assurés par l'établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB Vienne). La CLE confie à l'établissement, dans le cadre de ses compétences et de ses moyens, la charge du support juridique, technique, administratif et financier pour la mise en œuvre du SAGE.

L'EPTB Vienne porte également 3 autres démarches de SAGE sur le bassin de la Vienne : Clain, Vienne et Vienne Tourangelle.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU SAGE

Paroles d'acteurs

© Annick Gombert



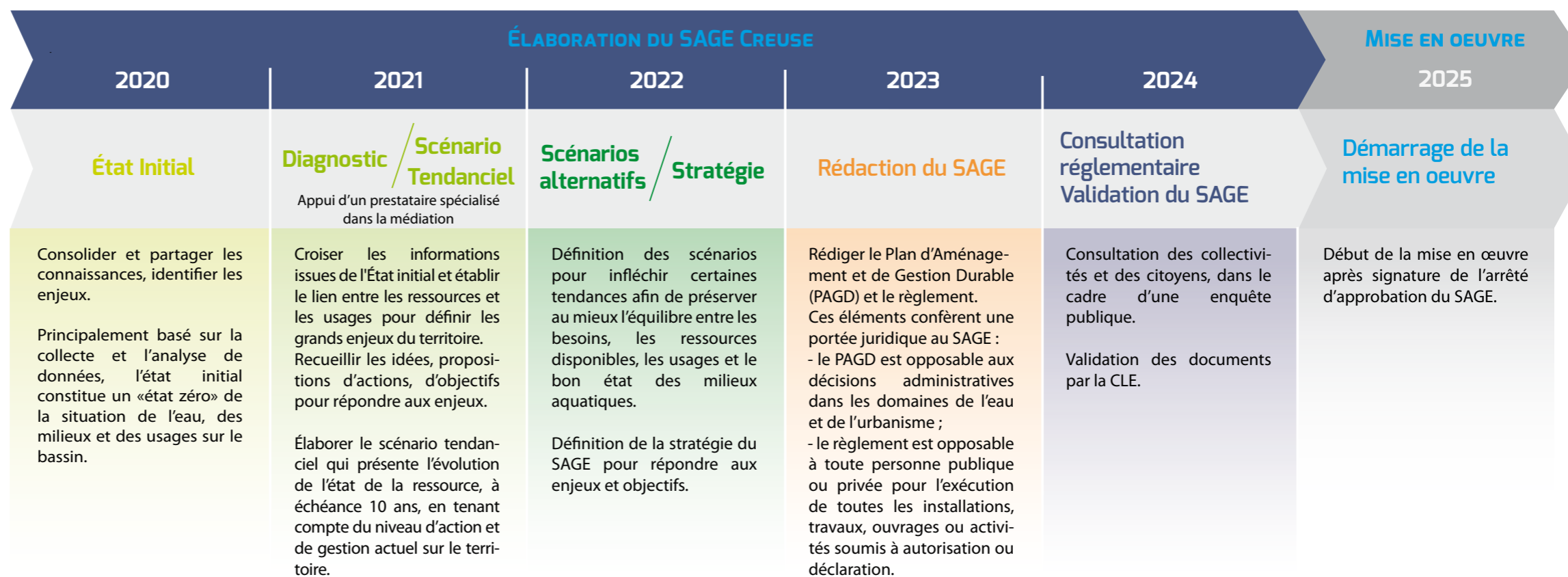
Mme Annick Gombert
Présidente de la commission Creuse aval, vice-présidente de l'EPTB Vienne en tant que conseillère régionale Centre-Val-de-Loire :

« La réalisation de l'état initial et l'importante concertation associée représentent un travail significatif réalisé par l'EPTB Vienne. Je me félicite de la qualité des échanges que nous avons pu avoir dans le cadre de la commission géographique Creuse aval. De nombreux sujets du territoire ont été présentés sans détour et les discussions se sont déroulées dans un état d'esprit constructif avec les nombreux participants. A ce stade de l'élaboration du SAGE, nous disposons d'éléments d'analyse probants sur l'évolution de l'état de la ressource et des usages. Je retiens notamment l'important sujet de la gestion quantitative de la ressource au regard des sécheresses qui nous concernent de plus en plus fréquemment. Par ailleurs, la thématique des pollutions, notamment par les micropolluants (médicaments, hormones, pesticides...) est un sujet pour lequel il me semble indispensable d'approfondir la connaissance et d'améliorer la gestion. Le document résultant de ce processus consolidé par la concertation, répond à un objectif de qualité des données et de fiabilité et constituera une base solide pour la construction du SAGE. »



Réunion de la Commission géographique Creuse aval

L'élaboration du SAGE est cadrée par le Code de l'Environnement et elle suit une méthode qui se compose des étapes présentées dans le schéma suivant. Ces étapes ont été adaptées au rythme d'élaboration prévisionnelle du SAGE Creuse.



Extraits de l'état initial



La Gartempe à Lathus

L'état initial du SAGE Creuse

Le bassin de la Creuse est un territoire rural. Près de ¾ de sa surface est agricole (dominantes de prairies à l'amont et de terres labourables à l'aval) et près d'un quart est couvert par des forêts. Il se caractérise ainsi par une densité de population faible.

Le bassin est concerné par des évolutions climatiques tangibles. Ainsi, l'évapotranspiration potentielle (évaporation par les plantes et l'atmosphère liée notamment à l'augmentation des températures) a augmenté nettement à partir des années 1990. Un parallèle peut être réalisé avec la baisse des débits moyens mensuels jusqu'à -60% en période de basses eaux entre 2010 et 2018 en comparaison aux 6 dernières décennies.

En termes de qualité, le bassin de la Creuse fait l'objet de diverses pollutions qui ont tendance à s'amplifier vers l'aval

(pesticides, nitrates ou phosphore). De plus, une grande majorité des stations de suivi pointent la présence de pollutions organiques.

Par ailleurs, l'évolution des usages a contribué à faire évoluer le paysage et le fonctionnement de l'hydrosystème : évolution des pratiques agricoles, augmentation du nombre d'étangs...

Enfin, les structures publiques gestionnaires de l'eau ont fait l'objet de réformes qui impliquent une réorganisation toujours en cours : mutualisation et rationalisation de la compétence eau potable et assainissement à l'échelle intercommunale. La structuration pour la gestion des milieux aquatique et des inondations a également évolué et a conduit à des regroupements de structures et à une amélioration de l'approche par bassin versant.

Une fois validé par le CLE, cet état initial servira de base pour réaliser le diagnostic du bassin de la Creuse et définir le scénario tendanciel. Il est consultable sur le site internet de l'EPTB Vienne.



UNE ÉTUDE QUANTITÉ POUR MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES RESSOURCES EN EAU

La situation quantitative de la ressource en eau sur le bassin de la Creuse constitue un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire. Ce constat est partagé par tous depuis l'émergence du SAGE. Ainsi afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'évolution de la ressource en eau et d'améliorer leur gestion et le partage entre les usages, une étude est engagée.

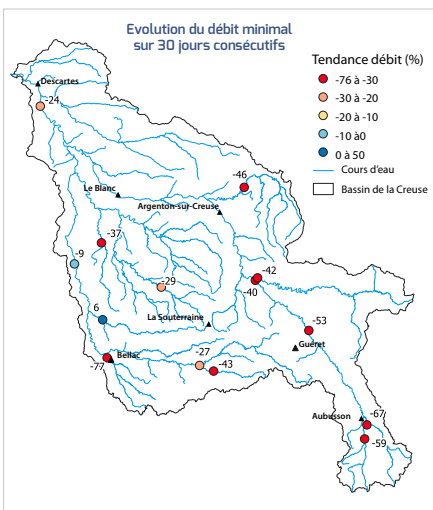
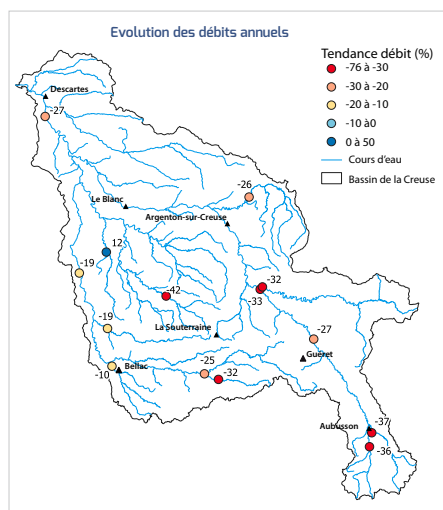
Dans un contexte de changement climatique cette étude a pour objectif de mettre en perspective l'influence des usages, tels que les transferts d'eau entre bassins, les étangs ou encore l'élevage. Elle suit une méthodologie normalisée constituée notamment d'une phase de modélisation qui intègre des traitements de données et des investigations de terrain.

Ce travail est réalisé, sur une période de 2 ans, en interne par un chargé d'études recruté au sein de l'EPTB Vienne afin de réaliser une étude évolutive, parfaitement adaptée aux besoins. Néanmoins, une partie de l'étude sera externalisée afin de réaliser des prestations complémentaires en fonction des secteurs et des besoins.



© Pixabay

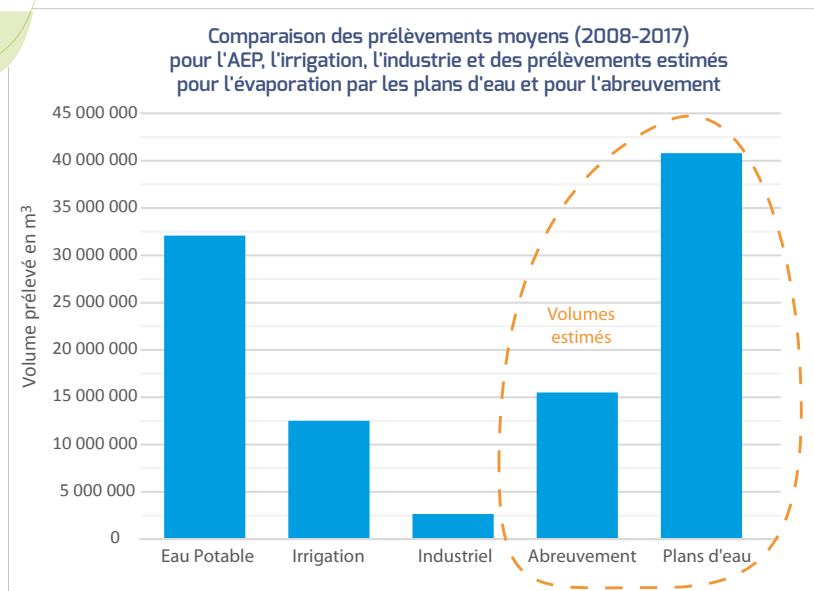
> Voici quelques enseignements qui justifient l'importance de s'intéresser à la gestion quantitative :



Ces cartes montrent les tendances hydrologiques sur les 20 dernières années sur les stations hydrométriques du bassin de la Creuse.

Les tendances de diminution de débits sont significatives : jusqu'à - 42% de débit annuel et jusqu'à - 67% de débit minimal sur 30 jours consécutifs (en ce qui concerne le suivi du paramètre indicateur de sécheresse). De telles baisses de débits ont des conséquences sur le fonctionnement des milieux (perte de biodiversité) et sur les usages (difficultés d'accès à l'eau potable, à l'abreuvement...).

Ce graphique permet de situer le niveau de prélèvement annuel en eau pour chaque usage significatif du territoire. L'ensemble de ces usages fera l'objet d'investigations complémentaires pour affiner la connaissance et proposer une gestion adéquate dans le cadre du SAGE Creuse.



ACTUALITES du bassin

Etude sur le soutien d'étiage dans le département de la Creuse

Dans le cadre du contrat de transition écologique le Département de la Creuse étudie l'impact, sur la qualité de l'eau, de l'utilisation des eaux d'un plan d'eau pour soutenir les étiages par une vidange progressive. Une expérimentation est effectuée afin de suivre l'évolution de la qualité du cours d'eau et d'évaluer l'intérêt de ce procédé.

Par ailleurs, en complément de cette étude et dans le contexte de sécheresses récurrentes, un observatoire de l'étiage sera mis en place.

Contrat territorial pour la réduction des pollutions diffuses sur le bassin de l'Esves

La communauté de communes Loches Sud Touraine anime depuis cette année un Contrat Territorial (2020-2022) pour la réduction des pollutions diffuses sur le bassin versant de l'Esves. Les enjeux identifiés sont : les macropolluants et les pesticides. Ce programme est co-construit avec des acteurs du territoire (CUMA, négoce, coopératives) et des structures partenaires (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire, GABBTO).

Ce contrat a pour objectifs de proposer des changements de pratiques agricoles et d'accompagner la réalisation d'aménagements limitant les transferts rapides de polluants vers la ressource en eau.

Etude sur la prévention des inondations sur le bassin de la Creuse

Une étude sur l'état des lieux des zones d'expansion des crues sur une partie du bassin de la Creuse et leurs aménagements est en cours de réalisation.

Elle a pour objectif d'accompagner les structures à compétence Prévention des Inondations dans la prise en compte et la mise en œuvre de cette nouvelle compétence. L'étude confiée à l'entreprise EGIS Eau pour une durée d'un an se décompose en plusieurs étapes :

- Identifier les zones d'expansion des crues, évaluer leurs fonctionnalités et mettre en évidence les zones à risques où se concentrent les enjeux inondations.

- Identifier les aménagements de protection contre les inondations tels que les systèmes d'endiguement et les ouvrages écrêteurs de crue et évaluer le niveau de protection associé.
- Définir une stratégie d'intervention et d'aménagement en matière de prévention des inondations.

Cette étude, qui associe 7 structures exerçant la Gemapi, est coordonnée par l'EPTB Vienne. Elle est financée par les bénéficiaires et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre du SAGE Creuse. Elle complètera des démarches analogues initiées sur le reste du territoire.

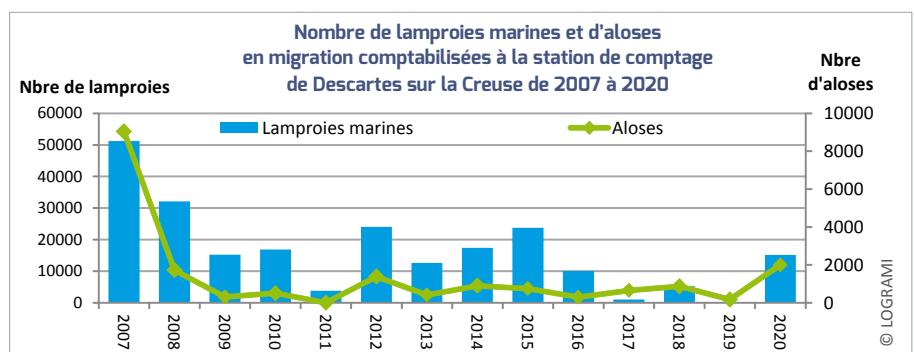
Pour en savoir plus : www.eptb-vienne.fr/-Etudes-.html

Des effectifs de poissons migrateurs en hausse

L'année 2020 s'est caractérisée par de meilleures remontées d'aloses et de lamproies marines sur le bassin de la Loire. Sur la Creuse, qui accueille un tiers des géniteurs d'aloses du bassin de la Loire (comptages 2007-2019), 2 000 aloses ont été comptabilisées à la station de comptage de Descartes. C'est le meilleur résultat enregistré depuis

2007 (9 050 individus).

Concernant la lamproie marine, plus de 15 000 lamproies ont été recensées, contre 4 000 en moyenne sur la période 2016-2019. Ces espèces ont sans doute profité des débits très attractifs de la Loire cet hiver conjointement à une réduction de la pression de la pêche liée à la crise sanitaire.



La lettre du SAGE Creuse